

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'ins	Date d'inspection	
Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.	2000112		Le 04 aoû	Le 04 août 2023	
Nom de l'établissement	•		Numéro d	e téléphone	
Garderie au Bourgeonnet			(506) 658-4607		
Adresse			•		
67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste			
Laura Casey		Inspecteur/Inspectrice			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme Date d'attesta de la conform		
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.		12(3)	31 juil. 2023	03 août 2023	
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.		28(3)(a)	21 juil. 2023	31 juil. 2023	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		T			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l' établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.		31(4)(b)	31 juil. 2023	04 août 2023	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			'		
48(4) Si un enfant en bas âge est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant : b) donne le boire de l'enfant qui est nourri au biberon ailleurs que dans son lit d'enfant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		48(4)(b)	14 juil. 2023	14 juil. 2023	
Commentances: La lacune est maintenant comorne.					
Commentaires généraux					
Je recommande pour le renouvellement.					
original signé par Laura Casey Signature de la personne responsable de la délivrance d	le D	L ate	e 04 août 2023	_	

permis

original signé par			
France Dargavel	Le	e 04 août 2023	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date		